

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chatelais, 13 mars 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 1 p. (92r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chatelais, 13 mars 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48383>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 mars 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Chatelais](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméGodin informe Chatelais qu'il peut reprendre auprès d'Émilie Dallet le registre des délibérations de la commission cantonale des chemins vicinaux. Il lui demande si les tergiversations de la politique nationale exercent une influence sur l'esprit de la ville de Guise.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Idées politiques](#), [Information](#)

Personnes citées[Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

18 octobre 1848

50

Monsieur Chatelet,

La Société de Genève n'a
renvoyé, au moment de
mon départ, le registre des
délibérations de la commis-
sion cantonale des élections
municipales. Si ce registre
n'est pas entre vos mains
M^e Dallat vous le remet-
tra, au le moment d'envoie
ma bibliothèque où je
peux que l'est rendue.

Il vous fera par la
raporter au décret de
la Majorité, et pour dire
que l'on doit le communiquer
à la commission des
élections qui devait

de réservé sur mon absence
des législations de
la politique exercice cette
une influence quelconque
sur l'élection de la ville
de Genève?

Je vous prie de bien
certainement

Yours